



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE 25 AVR. 2013

Nos réf. : cab MS/SD/ct/D13002009

Monsieur le Président,

Le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat.

L'emploi est leur première préoccupation et la crise que nous traversons rend plus difficile encore leur insertion professionnelle, en particulier pour ceux qui ont quitté l'école sans qualification. Les missions locales, qui accompagnent depuis 30 ans les jeunes sortis du système scolaire, sont en première ligne pour apporter des réponses et relever ce défi.

Président du conseil national des missions locales, nommé par le Premier Ministre sur ma proposition, votre rôle est essentiel pour la mobilisation des acteurs concernés au sein du CNML. Lieu d'échange sur le contenu des actions des missions locales, le CNML doit en garantir la cohérence et la soutenabilité, permettant une validation commune de leur « feuille de route » ainsi qu'une construction commune des outils, et notamment du système d'information, nécessaires à sa mise en œuvre.

Je souhaite que le CNML contribue activement à la réussite des emplois d'avenir, en relayant cette ambition forte pour les jeunes non qualifiés auprès de toutes les missions locales. Il s'agit d'un programme essentiel, dont les missions locales sont les opérateurs directs sur le terrain.

Je rappelle à cette occasion l'importance de la coordination avec Pôle emploi pour la réussite des emplois d'avenir. Le partenariat avec Pôle emploi - qui fait l'objet d'un accord tripartite CNML, Pôle emploi et Etat qu'il faudra renouveler en 2015 - assure une complémentarité permettant aux jeunes, dans leur diversité, de bénéficier d'une offre de services adaptée pour les guider dans leur recherche d'emploi ou de formation.

Autre dispositif dont les missions locales pourront se saisir : la garantie jeunes, qui sera expérimentée dans dix territoires pilotes à compter de septembre 2013. Elle sera l'occasion de repenser les pratiques d'accompagnement et de développer la relation entreprise. Le développement des accords-cadres avec les entreprises, la mutualisation des bonnes pratiques en la matière, l'appui au déploiement de méthodes innovantes de placement des jeunes au travers par exemple des techniques de médiation active, seront autant de points d'appui utiles.

Monsieur Jean-Paul DUPRE

Président

Conseil national des missions locales (CNML)

Les Borromées 2

1, avenue du Stade-de-France

93210 Saint-Denis

Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires constituent pour les missions locales une population sensible : leur part parmi les jeunes suivis par les missions locales ne doit pas diminuer. Bien au contraire, ces jeunes qui bénéficient peu d'appuis extérieurs dans leur recherche d'emploi ont d'autant plus besoin des missions locales.

Les missions locales doivent aussi jouer leur rôle dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'entrée dans la vie active étant un moment charnière à cet égard. Elles peuvent agir pour éviter les retraits précoces du marché du travail des jeunes femmes et faciliter la diversification des choix professionnels en luttant contre les stéréotypes liés au genre.

Répondre au décrochage scolaire est l'une des préoccupations majeures du Gouvernement et les missions locales doivent contribuer, dans le cadre des plateformes d'appui et de suivi présentes sur chaque territoire, à apporter des solutions adaptées à la situation et au projet de chaque jeune.

S'agissant du rôle du CNML en tant qu'instance de dialogue et de consultation, des pistes d'amélioration sont possible. Je vous invite à les rechercher, et à formuler des propositions dans ce domaine. Ainsi par exemple, le Gouvernement souhaite promouvoir la participation des bénéficiaires aux politiques qui les concernent, et donc l'inclusion de jeunes suivis par les missions locales dans les travaux du CNML. Je lancerai prochainement une consultation des partenaires sociaux afin d'envisager leur entrée au CNML au titre des actions qu'ils mènent, en partenariat avec les missions locales, pour l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes.

Mes services engageront par ailleurs une révision du décret constitutif du CNML afin de prévoir sa consultation sur les textes législatifs et réglementaires concernant les missions locales.

S'agissant de l'animation opérationnelle du réseau des missions locales, dans le domaine de la politique de l'emploi, la situation actuelle ne m'apparaît pas satisfaisante, en raison d'une certaine confusion des responsabilités et d'un manque de coopération entre le secrétariat général du CNML, l'UNML et les services de la DGEFP. Une clarification s'impose, pour une meilleure efficacité et une optimisation des moyens. J'ai demandé à Emmanuelle WARGON, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, d'y travailler avec vous et avec le président de l'UNML pour me faire des propositions.

Je sais pouvoir compter sur vous et sur le CNML et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Michel SAPIN